



« Toutes à l'école ! »

Plaidoyer de Plan pour l'éducation des filles dans les pays du Sud

Analyse

Septembre 2012

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant¹ reconnaît que les filles et les garçons ont les mêmes droits à l'éducation et que c'est à l'Etat de garantir ce droit.

L'éducation des filles est un investissement pertinent car elle améliore les conditions de vie, la santé, la participation démocratique et les opportunités des générations futures. Elle est aussi un moyen important pour limiter la croissance démographique.

Pourtant, dans le monde, 35 millions de filles ne sont toujours pas scolarisées. Les filles et les garçons des pays en voie de développement font face à des problèmes similaires vis-à-vis de l'enseignement, notamment la faible qualité, les coûts élevés et l'insécurité à l'école et sur le chemin de celle-ci. Cependant, les filles se voient confrontés à des difficultés spécifiques supplémentaires.

C'est dans ce cadre que Plan Belgique² a réalisé sa campagne « Toutes à l'école ! », qui comme son nom l'indique, vise à permettre à toutes les filles d'accéder au chemin de l'école.

En tant qu'association de défense des droits de l'enfant, la CODE (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant) a souhaité faire connaître le travail effectué par Plan Belgique sur le sujet, et faire siennes ses recommandations dans le domaine.

1. Les causes de la disparité de genre dans l'enseignement dans les pays en voie de développement

Différents éléments peuvent expliquer qu'une fille n'aille pas (ou plus) à l'école. Ces facteurs sont à comprendre tant du côté de l'enseignement lui-même (« l'offre ») que de la famille (« la demande »)³.

¹ Loi du 25 novembre 1991 portant approbation de la Convention relative aux droits de l'enfant, *M.B.*, 17 janvier 1992. Ci-après : la Convention.

² Plan Belgique est un des membres de la CODE.

a) Du côté de l'enseignement

Du côté de l'enseignement, on peut pointer la question de la qualité de l'enseignement, des éléments socioculturels, de l'environnement scolaire ou encore des coûts de l'éducation.

Plus précisément :

- La qualité de l'enseignement : Les parents doivent voir une plus-value à l'enseignement pour mettre leur(s) enfant(s) à l'école. Ils doivent être convaincus qu'il leur donne accès à une vie meilleure et mieux rémunérée. Cette question de la qualité de l'enseignement se pose tant pour les garçons que pour les filles. Cependant, « c'est en combinaison avec les barrières économiques et socioculturelles que la faible qualité de l'enseignement limite particulièrement les opportunités d'éducation des filles »⁴. Au-delà des facteurs socioéconomiques, qui motive principalement les familles à scolariser leur(s) fille(s), l'amélioration de leurs conditions de vie est indéniable. De plus, l'expérience positive de scolarisation de la fille aînée augmente les chances de scolariser la cadette.
- Les éléments socioculturels : L'enseignement est un outil indispensable pour mettre un terme à certains stéréotypes liés au genre. Pourtant, on remarque que de nombreux manuels ou programmes scolaires pérennisent ces préjugés. Le rôle des enseignants et de la direction dans le maintien de ces stéréotypes est aussi important. « Pour faire des écoles un environnement émancipatoire, une attention explicite doit être accordée au genre dans tous les aspects de la vie scolaire »⁵. Soulignons en outre que « plus il y a d'enseignantes, plus les filles vont à l'école. Quand les femmes ne représentent que 20% du corps enseignant, la proportion de garçons qui commence l'école est plus importante.

Les enseignantes font la différence pour diverses raisons :

- . Dans certaines sociétés (conservatrices), les filles ne peuvent pas assister à des cours donnés par des hommes.
- . Des modèles féminins qui ont réussi peuvent influencer positivement les prestations scolaires des filles.
- . Les enseignants peuvent protéger les intérêts des filles à l'école en plaidant pour des infrastructures et services adaptés.

³ Ces catégories ne sont cependant pas cloisonnées.

⁴ Plan Belgique, *Dossier de plaidoyer : Toutes à l'école I*, mai 2012, p. 9.

⁵ *Ibid.*, p. 10.

. La présence d'enseignantes peut influencer la répartition des rôles à l'école et dans la communauté »⁶.

- De son côté, l'environnement scolaire joue également un rôle capital sur la qualité de l'enseignement ainsi que sur la décision, pour les parents, d'envoyer leur(s) fille(s) à l'école. Les parents doivent être informés de la présence de toilettes séparées pour les filles et les garçons, être avertis de l'existence ou non de violences perpétrées par des enseignants ou d'autres élèves,... En bref, « des écoles sûres, accessibles et bien équipées peuvent convaincre les parents d'envoyer leurs filles à l'école »⁷.
- Le coût de l'éducation : Bien que la Convention⁸ préconise que « Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances : a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous »⁹, l'enseignement n'est pas gratuit dans les faits.

Trois types de coûts peuvent être distingués : les coûts directs (frais d'inscription, coûts des manuels,...), indirects (transports, vêtements,...) et d'opportunités (ou « revenus manqués »¹⁰).

Tous ces coûts peuvent peser très lourd dans le portefeuille des familles. Et lorsque des choix doivent être faits, les familles choisissent généralement de scolariser leur fils plutôt que leur fille. En outre, les coûts indirects notamment peuvent s'avérer plus élevés pour les filles que pour les garçons. Par exemple, pour des raisons culturelles, les vêtements sont parfois plus chers pour les filles.

b) Du côté des familles

Du côté des familles, la répartition traditionnelle des rôles peut engendrer des discriminations dans le traitement des filles et des garçons. En effet, « les sociétés traditionnelles répartissent les rôles entre les femmes, qui prennent soin de la famille, et les hommes, qui travaillent à l'extérieur pour rapporter un revenu. En conséquence, les femmes, par manque de revenus propres, sont dépendantes des hommes. Généralement, ces sociétés préfèrent les fils et discriminent les femmes (dans les domaines des soins de santé, de la participation citoyenne, du travail, de l'enseignement) »¹¹. En outre, même si les filles ont pu suivre une scolarité, il leur est

⁶ *Ibidem.*

⁷ *Ibid.*, p. 11.

⁸ Loi du 25 novembre 1991 portant approbation de la Convention relative aux droits de l'enfant, *op. cit.*

⁹ Article 28 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

¹⁰ Il s'agit par exemple des situations dans lesquelles, du fait d'aller à l'école, les filles ne peuvent pas contribuer aux revenus familiaux.

¹¹ Plan Belgique, *op. cit.*, p. 11.

difficile par la suite de trouver un emploi de qualité puisque l'enseignement des filles n'est pas stimulé socioculturellement et économiquement.

De manière plus générale, les discriminations dont font l'objet les filles ont aussi des répercussions sur l'enseignement. Pensons notamment à l'impact d'une malnutrition sur les prestations scolaires ou au fait que les filles soient moins souvent enregistrées à la naissance. Le mariage précoce des filles a également un impact en termes d'opportunité d'enseignement. En outre, le mariage est directement lié avec l'honneur de la famille. Dès lors, « au lieu d'aller à l'école, les filles restent dès le plus jeune âge à la maison pour aider leur mère dans le ménage et être préparées à leur vie de futures femmes mariées »¹².

2. La politique des autorités belges

La question du genre et des droits de l'enfant constituent deux thèmes centraux dans la coopération au développement belge. Les efforts en faveur d'une égalité en termes de genre ont d'ailleurs été intensifiés.

La coopération belge adopte une double stratégie. Premièrement, l'égalité des genres est visée dans tous les mesures, stratégies et actions. Deuxièmement, la Belgique finance des initiatives visant spécifiquement à lutter contre la discrimination des femmes et à leur permettre de développer leur potentiel. Dans ce cadre, quatre domaines d'action sont définis, dont l'enseignement des filles et la formation des femmes (alphabétisation, formation technique et professionnelle).

Dans ce cadre, la Note de politique générale du Ministre de la coopération au développement¹³ place l'enseignement des filles comme pilier de la question du genre dans le champ de la politique de coopération belge au développement. Soulignons cependant que la mise en œuvre reste assez floue.

Concrètement, 8 % du budget belge pour la coopération au développement (soit 186 millions) ont été alloués, en 2010, au secteur de l'enseignement. Mise à part l'année 2009, cette proportion en faveur de l'enseignement est en baisse.

Selon les chiffres de l'Unesco, la Belgique aurait consacré en 2010, un cinquième de son budget de développement pour l'enseignement, à l'éducation de base. Cela représente seulement 1,8% de la coopération belge et fait de la Belgique un « petit » bailleur en la matière. Parallèlement, pour la même année, la Belgique a dépensé 15% de son budget en développement pour l'enseignement à l'enseignement secondaire, toujours selon les chiffres de l'Unesco. « Puisqu'en général, les bailleurs investissent moins dans le secondaire que dans l'enseignement de base, la Belgique figure ici parmi les bailleurs 'moyens' de

¹² *Ibid.*, p. 12.

¹³ http://diplomatie.belgium.be/fr/binaries/note_politique_magnette_tcm313-158740.pdf

l'enseignement secondaire. Dans le domaine de l'enseignement secondaire, la coopération belge au développement investit surtout dans la formation technique et professionnelle. Le secondaire inférieur en tant que prolongement de l'enseignement de base reçoit moins d'attention dans la coopération belge au développement »¹⁴.

3. Des pistes de solutions...

Des pistes de solutions sont envisageables tant du côté de l'offre (du côté de l'enseignement) que de la demande (de la part des familles).

Concernant l'offre, différents points peuvent être améliorés.

La qualité de l'enseignement doit tout d'abord être augmentée : il ne suffit pas d'en améliorer son accès. Ce changement passe notamment par une **meilleure formation des enseignants**.

Ensuite, une attention particulière doit être accordée à ce que l'enseignement ne renforce pas les discriminations liées au genre. Dans ce sens, les ministères de l'éducation doivent notamment être attentifs à la façon dont les **manuels scolaires** sont rédigés ainsi qu'au comportement des enseignements.

Les établissements scolaires doivent également gagner en sécurité et être plus proches des lieux d'habitation des familles. Il est également capital d'adapter les heures de cours et les calendriers scolaires au rythme de la communauté. En effet, ces **éléments de type organisationnel** sont déterminants pour les parents dans l'envoi ou non de leur(s) fille(s) à l'école.

Bien sûr, l'enseignement doit le plus possible tendre vers la **gratuité**. « L'enseignement peut être moins cher pour les bénéficiaires, mais le système scolaire doit rester viable. En supprimant les coûts directs et indirects de l'enseignement, on diminue les revenus du ministère de l'éducation, tandis que les dépenses augmentent car il faut accueillir plus d'élèves, engager plus d'enseignants et construire plus de bâtiments scolaires. Pour atténuer les coûts d'opportunités, il peut être indiqué d'attribuer les bourses scolaires aux filles vulnérables et désavantagées. Des manuels, des uniformes ou des repas gratuits sont d'autres options. Des programmes de santé scolaires peuvent aussi stimuler les parents à scolariser leurs filles »¹⁵.

La demande peut quant à elle être stimulée par un **travail d'information et de conscientisation**. Ce travail peut jouer un rôle important pour le recul de certains obstacles socioculturels à l'éducation des filles, comme le mariage et les grossesses précoces, ou encore les discriminations.

¹⁴ *Ibid.*, p. 17.

¹⁵ *Ibid.*, p. 14.

4. Les recommandations de Plan Belgique

Nous reprenons ci-dessous les recommandations de Plan Belgique formulées à destination de la coopération belge au développement. Soulignons que Plan Belgique est membre de la CODE et que nous nous rallions entièrement à ces recommandations.

1. Augmenter les investissements dans l'enseignement de base et secondaire inférieur, avec une attention particulière pour la qualité. Un enseignement de base et secondaire inférieur de qualité constitue le moteur de la participation des filles à l'enseignement.

Options politiques concrètes :

. Augmenter les investissements de base de 4% de l'APD¹⁶ belge totale, afin que la Belgique devienne un bailleur moyen à ce niveau.

. A court terme, prendre des engagements clairs concernant les montants belges attribués au Partenariat Mondial pour l'Education¹⁷ en 2012, 2013 et 2014. En attribuant un montant significatif au PME, la Belgique aura davantage de poids sur la politique de cet acteur multilatéral et pourra par ce biais garder une vue sur le renforcement de la qualité de l'enseignement de base et sur la participation des filles au sein du portfolio du PME.

. Investiguer les possibilités de redonner une place prépondérante à l'enseignement de base de qualité dans la coopération au développement bilatérale de la Belgique. Lors de la réalisation des nouveaux Programmes Indicatifs de Coopération (PIC), la pertinence, l'opportunité et la faisabilité d'une reprise belge dans le secteur de l'enseignement peut être discutée. Dans les pays où la Belgique a maintenu l'éducation comme secteur prioritaire (RD Congo, Burundi, Territoires Palestiniens et Ouganda), nous demandons que la Belgique continue à soutenir l'enseignement de base et l'enseignement secondaire.

. Maintenir les investissements dans l'enseignement secondaire au niveau actuel ou de préférence, les augmenter. Plan Belgique demande de plus qu'en sus des investissements dans la formation technique et professionnelle, une attention soit accordée à l'enseignement secondaire inférieur (général), particulièrement pour les filles.

2. Soutenir les autorités et la société civile dans le Sud dans le prise d'initiatives concrètes visant à réduire les obstacles socioculturels et économiques à l'éducation des filles.

¹⁶ Aide publique au développement.

¹⁷ www.partenariatmondial.org

Options politiques concrètes :

. Investir dans des campagnes d'information et de conscientisation axées sur l'intérêt de l'enseignement pour les filles. Egalement, soutenir des initiatives de prévention du mariage et des grossesses précoces et autres formes d'inégalités et de discrimination de genre.

. Prendre des initiatives qui limitent les obstacles économiques de la participation des filles à l'enseignement, comme l'augmentation des revenus des parents, les repas et les programmes sanitaires à l'école.

. Rendre les écoles et les systèmes scolaires favorables au genre en investissant dans la formation des enseignants au genre, l'installation de toilettes séparées pour les filles et les garçons, la formation d'enseignants et la lutte contre la violence physique, sexuelle et psychologique à l'école.

3. Revoir fondamentalement la stratégie belge pour le secteur de l'éducation afin qu'elle contribue à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et réponde aux défis des systèmes scolaires dans le Sud. Un enseignement de base et secondaire (inférieur) de qualité, tout comme une attention pour la qualité, les besoins spécifiques des filles et des autres groupes défavorisés doivent y recevoir une place (plus) proéminente.

Nous invitons notre lecteur à consulter l'ensemble de la campagne « Toutes à l'école ! », disponible sur le site de Plan Belgique, www.planbelgique.be

Cette analyse a été réalisée par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) en collaboration avec Plan Belgique et représente la position de la majorité de ses membres. Elle se fonde sur le dossier de plaidoyer de Plan Belgique « Toutes à l'école ! »

La CODE est un réseau d'associations ayant pour objectif de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique. En font partie : Amnesty international, ATD Quart Monde, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance) Belgique, le Conseil de la Jeunesse, DEI (Défense des enfants international) Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique et UNICEF Belgique. La CODE a notamment pour objet de réaliser un Rapport alternatif sur l'application de la Convention qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles - www.lacode.be – info@lacode.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles